



PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations
Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org



Pas de Marssac info en janvier !

Comme tous les ans, le Marssac Info fait relâche pendant les fêtes. Le prochain numéro sera un numéro double "janvier/février". Merci de nous faire parvenir vos éléments avant le 20 janvier 2012. D'ici là, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 & 4
Le CMJ soutient les "Restaurants du Coeur"	p 5
Les Amis de l'école vous invitent	p 6
ADMR : retour sur le loto	p 6
Marché de Noël du Comité des fêtes	p 7
Commémoration du 11 novembre	p 8
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 9 à 13
La parole à "Bien vivre"	p 13
Et si nous marchions ?	p 14 à 17
Le programme du concert de Noël	p 18
Bibliothèque "la vieille Cantine"	p 19
Invitation aux repas des aînés	p 20



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



Les travaux sur notre commune

Des chantiers en cours : construction d'une salle associative et d'un local technique



Le bâtiment est maintenant hors d'air, hors d'eau. L'entreprise Pailhe a terminé les enduits des façades et à l'intérieur les travaux d'électricité et de platerie sont en cours ; les derniers travaux consisteront à aménager les sanitaires, la kitchenette et les placards destinés aux associations.

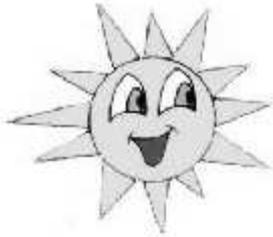
Peintures intérieures de l'église

La phase de préparation est terminée et les ouvriers de l'entreprise Cazottes ont maintenant attaqué les travaux de peinture proprement dits. Après la nef, c'est maintenant le chœur qui fait l'objet de toute leur application. Hall d'entrée et portes sont également en cours.



Enfouissement des réseaux secs rue de l'église

L'entreprise Chamayou est au travail rue de l'église pour enfouir les réseaux secs. Cela concerne les réseaux EDF à basse tension, l'éclairage public, la fibre optique et France télécom. Les travaux de voirie démarreront pour leur part en janvier.

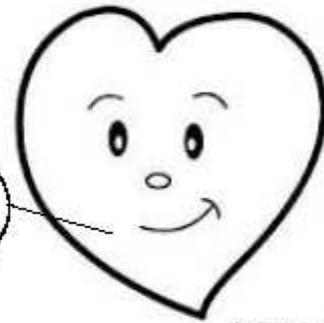


LES RESTAURANTS DU CŒUR A MARSSAC SUR TARN EN JANVIER 2012

PENSEZ A EUX !!

REAGISSEZ !!

FAITES UN DON!!



LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNE S

MET EN PLACE 3 POINTS DE COLLECTE:

- A L'ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE
- AU CLAE
- A LA MAIRIE



*Projet réalisé par les
élus du Conseil
Municipal Jeunes.
Soutenez-les, faites un
don !*



L'association les Amis de l'Ecole de Marssac

L'Association Les Amis de l'Ecole de Marssac vous souhaite de Bonnes Fêtes de Fin d'Année.

Pour la fin de l'Année 2011, les enfants de l'Ecole de Marssac avec les enseignants ont préparé un joli calendrier 2012.

NOTRE PROCHAINE MANIFESTATION :

Samedi 4 Février 2012 à 16h00
LOTO ANNUEL DE L'ECOLE DE MARSSAC

Salle des Fêtes de Marssac avec de

nombreux lots pour adultes et enfants.

Un grand merci à tous pour votre participation !

Suivront, durant l'année, d'autres actions comme le **Carnaval** et son **Vide maison**, le **Marché de Printemps** et la **Kermesse**...

Nous ne manquerons pas de vous en informer au cours des prochaines éditions du Marssac info.

Tous les bénéfices de nos actions permettent de financer une partie

des activités scolaires (intervenants extérieurs) et extra-scolaires de l'école (voyages, sorties culturelles).

Nous remercions l'équipe enseignante pour son implication.

Merci et à bientôt

Contact :

Christel Fraysse 05.63.53.29.33
Anne Hermet 06.17.97.12.81
Marjorie Balat 06.25.37.27.41
Véronique Neuville 06.83.82.54.79

ADMR

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Les responsables des Réalisations Locales de l'ADMR de Marssac, remercient toutes les nombreuses personnes venues assister à son Grand Loto Annuel qui s'est déroulé le samedi 22 octobre 2011 à Marssac.

Par votre présence, vous avez contribué à son succès et nous vous en remercions. Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les commerçants de Marssac et des communes avoisinantes pour les dons qu'ils nous ont faits.

Le bénéfice de notre Loto nous permet de venir en aide à des personnes en difficultés sur les communes de Florentin, Marssac, Terssac et Rivières.

Sans vous tous, notre Loto n'aurait pas connu un tel succès. Nous

espérons vivement vous accueillir à notre Loto 2012 !

Comme chaque année, nos salariées ont proposé le calendrier 2012 de l'ADMR à toutes les familles aidées et nous les remercions de l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé.

- Si vous aimez le contact avec les autres
 - Si vous disposez d'un peu de temps à offrir aux autres,
 - Venez rejoindre notre équipe de bénévoles.
- N'hésitez pas à nous contacter !

Permanences dans nos locaux
Place de la Mairie :

Tous les lundis et jeudis de 14 H à 18 H.

Permanences téléphoniques au
05.63.53.09.83

La responsable des Réalisations Locales

Marssacois(e)s vous avez la parole

Marssac Info se veut la caisse de résonance de notre village. Marssac Info est VOTRE journal. Suggestions, commentaires, offres de services, demandes... ou encore désir d'animer une rubrique qui vous tient à coeur (vieilles photos, portraits, critiques littéraires, bourses d'échange...), c'est simple ! Contactez-nous, envoyez-nous vos éléments par mail ou déposez-les à l'accueil de la Mairie.
A bientôt !

Pascal Crépin
06 37 74 30 54
pascal.crepin@wanadoo.fr
Thierry Stéfanon
06 23 87 24 98
thierry.stefanon@wanadoo.fr



MARSSAC

SAMEDI 10 DECEMBRE

DE 10H à 19H

PLACE DU BARRY

MARCHÉ DE NOËL

- **PROMENADE EN CALÈCHE**
- **CHATAIGNES & VIN CHAUD**
- **TARTIFLETTE GÉANTE**
- **ANIMATION MUSICALE**
- **FERME ANIMALIERE**

**ATELIERS
ENFANTS
GRATUITS**

Manifestation organisée par le Comité des Fêtes de Marssac



Marché de Noël, magie de Noël

Samedi 10 décembre, la place du Barry à Marssac prendra des airs de fête revêtue des illuminations féeriques de Noël. Le Comité des fêtes organise le traditionnel marché de Noël, lieu de rencontre de toutes les générations.

Des artisans d'art, particuliers et professionnels, feront découvrir aux visiteurs toutes sortes d'œuvres et d'objets typiques, témoins de l'inspiration et du talent de ces véritables artistes.

Tartiflette, châtaignes grillées et vin chaud, animations musicales seront aussi de sortie !

Les enfants participeront gratuitement à des ateliers de décoration et de confection encadrés par les bénévoles du Comité... et chacun repartira avec sa création.

Ils pourront approcher le Père Noël, déposer la liste des cadeaux dans une boîte aux lettres géante et se promener en calèche avec lui.

Les animaux vont envahir la place et côtoyer les enfants... Magique !

Veaux, vaches, ânes, moutons, canards, oies, etc... seront les habitants de cette "ferme d'un jour" pour le plaisir des petits comme des grands...

A n'en pas douter, ce marché de Noël se déroulera dans une atmosphère conviviale comme chaque manifestation présentée par ce comité dynamique.

Venez nombreux !



11 novembre 2011

Tant et aussi longtemps que nous saurons nous souvenir...

Ce 11 novembre 2011 s'est déroulée la cérémonie commémorative du 93e anniversaire de l'armistice de 1918. Cette cérémonie a été marquée par l'annonce de la volonté du Président de la République de dédier désormais la commémoration du 11 novembre à tous les soldats tués pour la France depuis 50 ans, et non plus uniquement aux Poilus tombés lors de la 1re guerre mondiale. Il s'agit là de rejoindre la tradition américaine du "Memorial Day", le Jour du Souvenir pour tous.

Cependant, par respect pour la mémoire singulière des enfants de Marssac, nous nous sommes souvenus tout particulièrement, devant le monument aux morts, de chacun de ces jeunes Marssacois, qui ont péri dans les combats des guerres de 1914 - 1918 et de 1939 - 1945.

Ils s'appelaient :

1914 - 1918

Louis BUGAREL	Août 1914
Albert AZEMA	09/11/1914
Raymond GARRIGUENC	16/03/1915
Antonin DERRIEUX	03/04/1915
Louis BOSC	09/05/1915
Gabriel MANUEL	17/05/1915
Armand BUFFAROU	30/09/1915
Louis BERAL	14/10/1915
Germain RAMOND	10/07/1916
René TEYSSEYRE	06/09/1916
Charles BOSC	16/04/1917
Emile BOUZINAC	16/04/1917
Henri MARCEL	28/08/1918

1939 - 1945

Norbert PAGO	03/07/1940
Didier COUSINIÉ	09/09/1944
Silvio MARRO	03/05/1945
Jean POLYCARPE	14/08/1944
André ACHARD	17/08/1944
René BELFORTE	17/08/1944
René BESSON	17/08/1944
Emile BRULE	17/08/1944
Paul CALLET	17/08/1944
Albert COUTON	17/08/1944
Raymond DURAND	17/08/1944
Germain FOULQUIER	17/08/1944
Guy JULIA	17/08/1944
Roger KRAEMER	17/08/1944
Julien LALAUX	17/08/1944
Pierre MARCHESI	17/08/1944
René RIMMEN	17/08/1944
Jean-Baptiste RISTORCELLI	17/08/1944
Gaston VITE WEIL	(17/08/1944)



- CONSEIL MUNICIPAL -

Séance du mardi 4 octobre 2011

Ouverture de séance à 20 h 30

L'an deux mille onze et le mardi quatre octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CRÉPIN, Bruno DORÉ, Bruno LADOUCETTE, Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Adjointes,
Jean BANQUET, Véronique BOSC, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Isabelle NESPOULOUS, Gilbert ROCHE, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux.

P Christelle SUAU est arrivée à 20 h 45
P Cendrine GATUMEL est arrivée à 20 h 47
P Isabelle VILAS est arrivée à 21 h 07

Absents excusés et représentés :
Christiane GÉLIS représentée par Thierry MALLÉ
Jean-Charles NEHR représenté par Pascal CRÉPIN
Thierry STEFANON représenté par Bruno DORÉ

Absent(s) : Philippe NEUVILLE.

Secrétaire de séance : Anne ROUMÉGAS-PORCHE
Date de convocation : 27/09/2011

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme et travaux

1. Convention SDET - Travaux rue de l'église
2. Dénomination de rue : rue Eugénie de Guérin

Administration générale et Finances

3. C2A : Convention de dette récupérable
4. Décision modificative n° 2
5. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
6. Dissolution du SIAM

Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 35

Monsieur Jean-François VINCENT rappelle qu'il a été demandé à Madame le Maire, lors du conseil du 06 juin dernier, d'envoyer les comptes-rendus de conseils municipaux bien avant le conseil suivant.

Il précise qu'il souhaite également que les convocations au conseil municipal soit envoyées plusieurs jours avant le conseil, pour des raisons d'organisation.

Madame le Maire rappelle que l'envoi des convocations respectent toujours la règle des délais prescrits par la loi et que, chaque fois que c'est possible, l'information de la date du conseil est donnée au plus tôt.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2011

Aucune observation n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RÉSEAUX PROGRAMME ARTICLE 8

Présentation : Monsieur Bruno DORÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION :

Madame Anne-Marie ROSÉ expose que le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn a mis sur pied un programme annuel de dissimulation de réseau dénommé Article 8. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités, à charge pour celles-ci de participer à hauteur de 30 % du montant H.T des travaux.

Madame le Maire a fait appel au service technique du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (S.D.E.T.) pour l'étude de la Dissimulation Rue de l'Eglise sur P1 Ecoles. Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 52 000 euros HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune serait donc de 15 600 euros HT, c'est-à-dire 30 % du montant HT des travaux. Le S.D.E.T. appellera simultanément la participation de la commune et celle d'ERDF qui participe à hauteur de 40 % du montant HT des travaux. Il prendra à sa charge les 30 % restant à couvrir et se charge de récupérer la TVA.

Madame Anne-Marie ROSÉ demande au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn pour la réalisation de cette opération dans le cadre du programme Article 8 2011.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démar-



ches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Arrivée de Madame Christelle SUAU

2 - DENOMINATION DE VOIE "RUE EUGÉNIE DE GUÉRIN "

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de dénommer officiellement la voie privée dite " Eugénie de Guérin " située dans la ZAC de Bourdelas. En effet cette dénomination avait été proposée par les élus lors du conseil municipal du 1er février 2007 mais n'a jamais fait l'objet d'une délibération par la suite. En conséquence, Madame le Maire demande de valider la dénomination "Rue Eugénie de Guérin" pour la voie que se situe comme suit :

- Rue Eugénie de Guérin : - origine : rue François Martin Lebrun
- Fin : fond de l'impasse jouxtant la parcelle AB 69

Entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la dénomination de la rue Eugénie de Guérin et sa numérotation

Arrivée de Madame Cendrine GATUMEL

3 - EMPRUNTS VOIRIE TRANSFÉRÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

DELIBERATION :

Lors de l'évaluation des charges transférées de la compétence voirie, effectuée en 2010, il avait été précisé que les annuités des emprunts affectés à la voirie n'avaient pas été prises en compte et que cette charge resterait supportée par les communes concernées jusqu'à son extinction.

Toutefois, en application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les contrats d'emprunts affectés à la voirie ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il est donc nécessaire de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de fixer les conditions de remboursements des annuités par la commune à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, adjointe en charge des finances et des entreprises

DELIBERATION :

En 2009, la trésorière, Madame BOURDIN avait demandé que les actions répétitives (mandats ou titres émis chaque mois) soient limitées en n'émettant qu'un mandat ou titre unique à l'année.

La commune avait donc émis un titre de 274 467 euros (dotation forfaitaire prévisionnelle) pour l'année 2009. Or, la commune n'a encaissé que 261 484 euros au compte 7411, ce qui a fait ressortir un solde négatif de 12 983 euros.

En conséquence, il convient de modifier les crédits comme suit :

Compte 673 annulation de titre sur exercice antérieur :
+ 12 983 euros

Compte 022 dépenses imprévues : - 12 983 euros

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les modifications budgétaires ci-dessus

5 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Madame le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et



limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Où cet exposé et considérant les dispositions des articles ci-dessous énoncés :

VU l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

VU les articles L 2333-2 à L 2333-5 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 3333-2 à L 3333-3 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 5212-24 à L 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE

Article 1 : le coefficient multiplicateur unique de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité est fixé à 6

Article 2 : le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Marssac sur Tarn

- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Arrivée de Madame Isabelle VILAS

6 - DISSOLUTION DU S.I.A.M. (SYNDICAT INTER-COMMUNAL ALBI-MARSSAC)

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE Adjointe en charge des finances et des entreprises

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle que la ZAC La Pelbousquié est gérée par le Syndicat à Vocation Unique Albi-Marssac : l'aménagement de la zone est entièrement terminé, la convention avec la SEM 81 (aménageur) a été clôturée en 2010 et la voirie a été transférée à la commune de Marssac, puis à la C2A.

Les élus du SIAM, constatant cette situation, considèrent que le syndicat n'a plus de raison d'être et souhaitent le dissoudre. Cependant les conditions de dissolution du syndicat prévoient un maintien de la répartition du montant de la taxe professionnelle de la zone à hauteur de 45 % pour la commune d'Albi et 55 % pour la commune de Marssac, jusqu'en 2026, avec ensuite une dégressivité des taux respectifs pour arriver à 0% pour Albi en 2036.

Les élus du SIAM ont souhaité qu'une négociation s'installe entre la commune d'Albi et la commune de

Marssac pour parvenir à un accord acceptable par les deux communes sur la modification des conditions de cette répartition.

Une rencontre entre Monsieur le Maire d'Albi, Madame le Maire de Marssac et Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, présidente du SIAM, a eu lieu le 02 juillet 2011. La négociation a permis d'aboutir à un accord de principe.

Cet accord prévoit de modifier les conditions de répartition de la taxe professionnelle en instituant le principe d'un versement pérenne à la ville d'Albi d'un montant de 27% de la taxe professionnelle de la zone soit 20 456 euros (NB : le montant de TP dont on parle est calculé à partir du montant de TP figée au 31/12/2003, date d'entrée de la commune de MARSSAC dans la C2A et sur la zone). Ce montant sera récupéré par la commune d'Albi via une retenue sur le montant de l'attribution de compensation de la ville de Marssac et sera reversée par l'Agglomération.

Monsieur Jean-Pierre PUJOL s'inquiète que ce reversement n'ait pas de fin. Madame Anne ROUMEGAS PORCHE fait remarquer que la commune de Marssac va disposer de ressources supplémentaires à court et moyen terme, alors que la somme reversée à Albi, sur le long terme, représentera très peu in fine.

Monsieur Jean BANQUET rappelle qu'il évalue l'économie réalisée par la commune sur 15 ans à 15000 euros et que cela peut permettre d'emprunter.

Après ces échanges, Madame Anne ROUMEGAS PORCHE propose la délibération suivante :

DELIBERATION :

Sur proposition du comité syndical du Syndicat Intercommunal Albi-Marssac, sa Présidente a rencontré Madame le Maire de Marssac et Monsieur le Maire de la Ville d'Albi pour étudier l'opportunité de dissoudre le syndicat et la mise en œuvre éventuelle de cette dissolution à compter du 31 décembre 2011.

En effet, la zone de Pelbousquié, dont l'aménagement était l'objet de ce syndicat, est totalement aménagée et sa voirie a été intégrée au domaine communal puis transférée à la communauté d'agglomération de l'albigeois au 1er janvier 2010.

L'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la dissolution peut-être prononcée de plein droit par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés et l'article 18 des statuts du SIAM en précise les conditions.



L'application de cet article impliquerait que la ville de Marssac reverse à la ville d'Albi, jusqu'en 2026, 45 % de l'attribution de compensation de la zone de Pelbousquié, avec ensuite une dégressivité linéaire de ce reversement jusqu'en 2036.

Pour éviter de conserver des flux financiers entre les deux communes, il est proposé que le reversement soit pris en compte dans les attributions de compensation globales de chaque commune. Cette modification des attributions de compensation étant pérenne, il est proposé que le reversement ne soit pas de 45 % mais 27 % du montant d'attribution de compensation de la zone.

Il est donc proposé de valider l'avenant n°2 aux statuts, qui prend en compte cette possibilité, et décider de la dissolution du syndicat selon ces nouvelles modalités, sous réserve de la validation, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de cette modification de l'Attribution de Compensation de chaque commune.

Le Syndicat Intercommunal d'Albi-Marssac et la commune d'Albi dans leur prochain conseil respectif doivent délibérer également sur cette modification de statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33,
ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité ;
DECIDE

- de valider la modification des statuts du SIAM selon le projet d'avenant ci-annexé.
- de se prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Albi-Marssac, sous réserve de la validation par la communauté d'agglomération de la modification de l'attribution de compensation telle qu'elle ressort de l'application de l'article 18 modifié.
- de donner à Madame le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.)
La F.A.F.A. vient de verser à la commune une subvention de 9700 euros. Cette subvention concerne l'aide pour les travaux de rénovations effectués sur les stades en 2009 et 2010. Le montant total des travaux étaient de 38 052.96 euros.

Cantine

Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'aide sociale, fait un compte rendu du décret et de l'arrêté sur les règles nutritionnelles à la cantine, qui ont été publiés au journal officiel le 02 octobre 2011.

Le décret prévoit les exigences que doivent respecter les gestionnaires des services de restauration scolaire concernant la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent (variété, composition des repas proposés, taille des portions, service de l'eau, pain sel et sauces). Un registre des menus est obligatoire.

L'arrêté précise les contenus des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire qui doivent comprendre nécessairement un plat principal, une garniture, un produit laitier et au choix une entrée et/ou un dessert.

Ces textes sont immédiatement applicables aux cantines qui servent plus de 80 repas par jour.

Madame Lydie PICARONIE rappelle que la cantine de Marssac a servi en moyenne 157 repas par jour pendant l'année scolaire 2010/2011. Elle précise que les repas, effectués sur place, sont de qualité et que la cuisinière demande conseil auprès d'une diététicienne pour l'établissement des menus.

Elle indique qu'au vu des exigences nouvelles des textes il lui paraît souhaitable de renforcer cette prestation de conseil. La commission " affaires scolaires " évaluera les besoins et fera rapidement des propositions

Travaux à la poste

Monsieur Bruno DORÉ rappelle que les travaux d'accessibilité du bureau de poste commencent lundi prochain.

Clôture le long de la rocade

Monsieur Bruno DORÉ indique que la DIRSO a mis en place une clôture le long de la rocade. Une partie boisée de 30 à 40 mètres n'a pas été clôturée, au lieu dit "La clare". La clôture sera placée dès que le prochain marché sera attribué, et qu'une opération d'entretien et d'élagage sera réalisée.

Prochain Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal est prévu le 15 novembre. Il sera précédé d'une intervention du capitaine DAMERVAL et du Major BESSIERES de la gendarmerie d'Albi. Ils viendront présenter aux élus un dispositif dit " vigilance citoyenne " qui a pour but de diminuer la délinquance locale.

Finances

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE fait le point sur l'avancement de l'audit des finances de la commune réalisé par le cabinet "Ressources consultants". Elle précise qu'une présentation des documents sera faite aux élus de la commission des finances par le cabinet. Celui-ci viendra présenter par la suite les conclusions de



l'audit à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Internet à la maternelle

Madame Isabelle VILAS demande quand internet sera installé à la maternelle.

Madame ROUMEGAS PORCHE rappelle que les travaux d'installation d'internet à l'école ne concernaient pour cette année que le bâtiment B de l'école primaire (demande faite par Madame la Directrice de l'école).

L'installation d'internet à la maternelle ne peut être étudiée que dans le cadre du budget 2012.

Défibrillateur

Madame Véronique BOSC rappelle que les élus de la commission "sport" avaient discuté de l'intérêt de l'achat d'un défibrillateur.

Madame le Maire indique qu'en effet de nombreuses communes se dotent de cet appareil mais qu'avoir un défibrillateur sur la commune ne suffit pas à sauver des

vies. Il est indispensable que les personnes qui appuient sur le bouton du défibrillateur sachent aussi pratiquer la réanimation cardio-respiratoire.

Elle précise s'être renseignée auprès du responsable technique de la commune de Lescure d'Albigeois qui s'est équipée récemment de défibrillateurs et qui tient à notre disposition le cahier des charges qu'il a élaboré à cet effet.

Elle indique qu'avant de prendre une décision il faudra répondre à plusieurs questions : le montant de l'enveloppe budgétaire, le nombre d'appareils à installer, le lieu d'implantation, la protection contre le vol, la maintenance à long terme, la formation des personnes à l'utilisation de l'appareil et à la réanimation cardio-respiratoire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h 55

[la parole à "bien vivre à Marssac"]

Noël période de bienveillance ...

Cet article, rédigé en novembre, est publié juste avant les fêtes, il est donc normal qu'il soit touché par l'ambiance de bienveillance de Noël. Un sujet pressenti était de faire un compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre, les dates collaient bien. Mais voilà, il y aurait beaucoup à dire et cela ne susciterait pas une "ambiance bienveillante". Disons, notamment, que toute collaboration des élus n'est pas facilitée : la Mairie a réuni 6 associations sans inviter la commission concernée, elle a fait voter une exonération unique et les pourcentages de taxe d'une réforme fiscale importante sans l'avoir étudiée au préalable en commission; or nous nous impliquons beaucoup dans toutes les commissions...

Noël c'est aussi le moment de la crèche. Vous avez dû apprécier l'humour du Marssac Info du mois précédent qui affichait (judicieusement) juste sous notre article des animaux annonçant le marché de Noël (très bonne initiative d'ailleurs du Comité de Fêtes, venez y partici-

per le 10 décembre). Bizarrement, il y avait autant d'animaux que nous avons eu d'élus, nos amis se sont donc lancés dans un jeu de "qui est qui" ... amusant ... entre vache, âne, cochon, canard, ...

Une question nous est aussi parvenue sur le titre général de nos articles "La parole à Bien Vivre à Marssac". Cette dénomination, et l'espace de liberté " littéraire " qui nous est offert par Mme Le Maire (que nous remercions) vient du fait que, sur 23 conseillers municipaux, notre groupe de 9 conseillers municipaux (maintenant 8 après une démission) a été élu sur la liste " Bien vivre à Marssac " qui était en concurrence avec celle de Mme le Maire. Cet espace qui nous est réservé sous certaines conditions (2 500 caractères au maximum sans polémique) a vocation à véhiculer des informations, des idées différentes. Vous qui lisez le Marssac Info, vous avez des idées, des opinions, des expériences que vous souhaitez mettre à disposition de tous.

Transmettez nous vos idées, vos écrits, nous nous ferons un plaisir de les reprendre (si elles restent compatibles avec l'esprit et la forme de la publication). Pour nous contacter, un message à la mairie, par téléphone ou par mail (Nos mails se "promènent" dans différentes listes d'association). A vos plumes !

En cette période festive, nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour un Noël plein de joie, de gaieté et que ce Noël soit l'aube d'une nouvelle année de bonheur. L'année 2012 apportera de nouveaux défis que nous saurons relever ensemble et pour tous.

Joyeux Noël.

Jean Banquet, Véronique Bosc, Cendrine Ladevie-Gatumel, Isabelle Nespoulous, Philippe Neuville, Christelle Suau, Isabelle Vilas, Jean François Vincent

Chemin des deux Vallons

(plan ci-contre)

Accès

Depuis Albi, prenez la direction de Millau-Saint Juéry (RD 999). Tournez à gauche vers Cunac (RD 69) puis montez jusqu'au village (Mairie).

Point de départ

Parking de la Mairie (ancien stade)

1 - Longez l'ancien stade et prenez à gauche la Route des Avalats. Au lieu-dit la Pontésié, prenez le premier chemin à droite (au dessus du talus), goudronné puis en terre, jusqu'à la Route de Villefranche et tournez à gauche.

2 - Au lieu-dit Autanet, prenez à droite vers la Laudié. Au Lac collinaire, prenez à gauche un chemin bordé de châtaigniers jusqu'au chemin goudronné de Gracié. Remontez à gauche jusqu'au plateau.

3 - Traversez la petite route et continuez tout droit vers le nord par un chemin de terre jusqu'à la RD 77.

4 - Longez la RD 77 à gauche sur 170 m (Route à grande fréquentation, Prudence) jusqu'au carrefour de Conté. Prenez à gauche le Chemin de Cabrillac. Au fond du vallon, tournez à droite sur un chemin de terre qui ramène à la Pontésié.

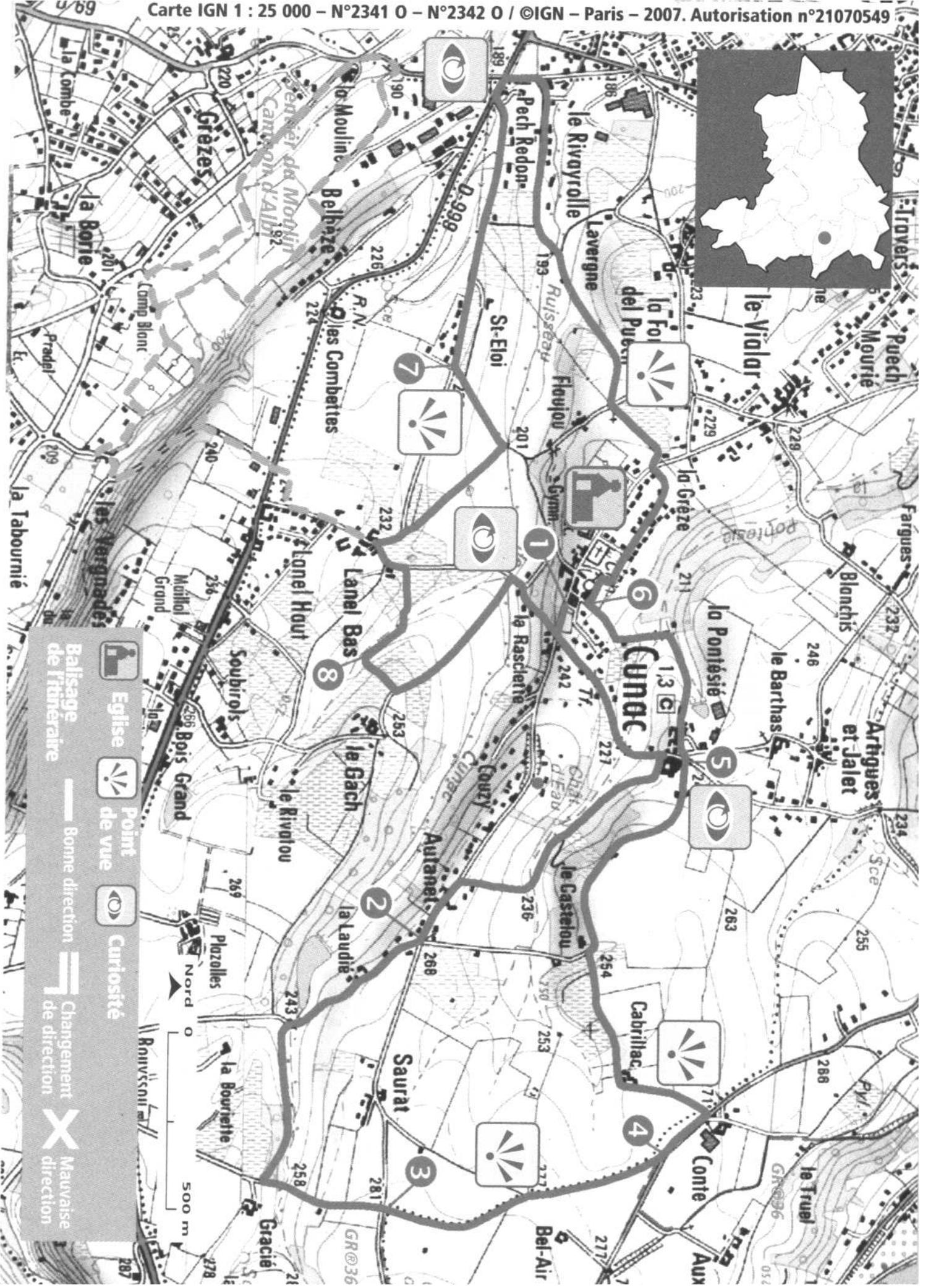
5 - Traversez le hameau tout droit

pour rejoindre un chemin de terre descendant au fond du vallon. Par le chemin goudronné de la Rivière, rejoignez le village.

6 - Passez derrière l'Eglise pour parvenir à la Rue du Bourg. Prenez en face le Chemin des Ormes (en terre), qui descend tout droit dans un vallon jusqu'à un chemin goudronné. Tournez à gauche vers la RD 99 qu'on longe sur 70 m (Route à très grande fréquentation, Prudence) avant d'obliquer à gauche sur le Chemin de Saint-Eloi.

7 - Quittez ce dernier pour un chemin en V à travers champs et rejoignez le hameau de Lanel Bas. A ce point, vous pouvez rejoindre le "sentier du Moulin" de Cambon d'Albi en prenant à droite et en continuant sur 600 m. Sinon, prenez à gauche la Route des Templiers puis engagez vous sur le chemin de terre à droite.

8 - Continuez à travers les vignes pour rejoindre le chemin goudronné du Gach. Tournez à gauche pour rejoindre la Route des Templiers. Prenez à droite et rejoignez le parking par la montée en terre du Chemin du Renard.



- Eglise
- Point de vue
- Curiosité
- Bonne direction
- Mauvaise direction
- Balisage de l'itinéraire
- Changement de direction

Sentier des Panoramas

(plan ci-contre)

Longueur : 10.5 km (variante : 7.6 km)

Accès

Depuis la RN 88, prenez la sortie vers Castres. Restez sur la route de Castres pendant 5 km puis tournez à gauche pour prendre la D121. Après 500 m prenez à gauche pour entrer dans le village.

Point de départ

Parking du cimetière.

1 - Depuis le parking du cimetière, prenez sur votre gauche pour rejoindre le chemin de terre qui descend en contrebas de la route départementale.

2 - Au lieu-dit La Bouriatte, prenez à gauche. A la première intersection, à la croix, prenez à droite le chemin herbeux, à la seconde, continuez tout droit. Au croisement suivant, prenez à gauche.

3 - A la patte d'oie, prenez à droite vers le chemin de terre. Au croisement avec la route goudronnée, prenez à gauche. Continuez tout droit jusqu'au lieu-dit Birot (route départementale : Prudence !)

4 - De suite après l'habitation, tournez à droite puis traversez le lieu-dit Pratviel. A l'intersection avec la route goudronnée, dirigez vous vers la droite.

5 - Prenez à gauche en direction du lieu-dit Lespiau. A la patte d'oie dès la sortie du bois, prenez à gauche. A

l'intersection avec la départementale, prenez à droite et à nouveau à droite après 40m.

6 - A la patte d'oie, prenez à droite. Après 400 m, quittez la route goudronnée pour emprunter le chemin de terre sur votre gauche qui vous conduira jusqu'au lieu-dit Le Bourg. Après avoir dépassé la première maison, à la première intersection prenez le chemin sur votre gauche. Après 700 m ; prenez à gauche et continuez tout droit pendant 800 m.

Variante

Si vous souhaitez raccourcir votre parcours, prenez à gauche à la patte d'oie pour rejoindre le point 7 situé à moins de 400 m du point de départ.

7 - Traversez le lieu-dit du Cap de l'Homme. Vous arrivez sur la départementale, continuez tout droit et rejoignez votre point de départ.



Vendredi 9 décembre 2010 / 20h30

Concert de Noël

En l'église de Marssac

P R O G R A M M E

Chorale Mélodie n'sol

- * Je n'aurai pas le temps (Michel Fugain)
- * Petit garçon (G. Allwright)
- * Les 3 cloches (Tina Aréna)
- * Mon beau sapin (Tino Rossi)
- * La terre promise (Richard Antony)
- * Douce nuit
- * Quand on n'a que l'amour (Jacques Brel)
- * Alléluia (Les Prêtres)

Chorale "LES CROQUENOTES"

- * Cantate Domino (Johann Crüger)
- * Noël Provençal (chant traditionnel par Jean Bouvard)
- * Ave maria (Chant traditionnel autrichien)
- * Heilig (Extrait) Messe allemande de Franz Schubert)
- * Nous étions trois bergerettes (Noël ancien harmonisé par Bernard Lallement)
- * Tollite Hostias (Camille Saint-Saens)
- * Dans une étable obscure (Praerorius)

Chorale de Lavour "Chœur du Jacquemart"

- * Gaudeamus hodie
- * l'amour de moy
- * Sweet nymph (Thomas Morlay)
- * Due pupille amabili (Nocturne IV)
- * Luci care, luci belle (Nocturne V)
- * Pleasure it is (Cecil Cope)
- * Ave Verum (Edward Elgar)
- * A Gaelic blessing (Jhon Rutter)
- * Gloria in excelsis Deo
- * Domine fili unigenite

A l'issue du concert, vous êtes toutes et tous conviés au verre de l'amitié offert par la municipalité





La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	16h30 à 18h00
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	16h30 à 18h00
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)
Cotisation : 5 euros/an



Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mo

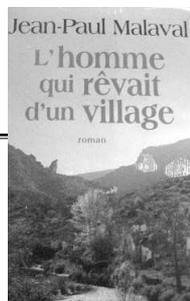
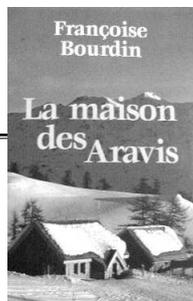
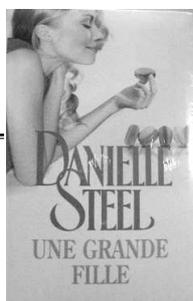
Nous accueillons les associations "Garder le lien", club de musique et les loisirs créatifs dans nos locaux

Merci aux nombreux donateurs qui enrichissent notre bibliothèque

Nous faisons également un petit rappel pour la restitution des livres dans un délai raisonnable pour permettre à tous une bonne lecture

Toute l'équipe de LA VIEILLE CANTINE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Nos dernières nouveautés



Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24
Drogues info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30

Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Le Repas de nos Aînés

Samedi 14 Janvier 2012 à partir de 12h

A l'occasion de la nouvelle année, la municipalité vous convie à participer au repas des aînés. Ce moment festif (repas et animation), pris entièrement en charge par la Mairie, s'adresse aux personnes de la commune de 70 ans (au 31/12/2011) et plus ainsi qu'à leur conjoint.

S'inscrire est obligatoire : vous pouvez le faire dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous.

 Bulletin d'Inscription à compléter et retourner à la Mairie avant le 19/12/2011*

Monsieur

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Madame

NOM ----- Prénom -----

Date de naissance -----

Adresse -----

Téléphone -----

- * Nombre de places limitées par la capacité d'accueil de la salle polyvalente ; inscription par ordre d'arrivée des bulletins en Mairie.
- * En cas de difficulté pour vous déplacer, merci de contacter la Mairie au 05.63.55.40.47
- * Pas d'inscription par téléphone.

Je m'inscris au repas des aînés du 14 janvier 2012

Signature